



Le vingt-sept février deux mille vingt-quatre à 19h00, le Conseil municipal de PASSA, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Patrick BELLEGARDE,

Présents : Monsieur BELLEGARDE Patrick, Monsieur CULEBRAS Manuel, Madame BONET Nathalie, Madame VERGNOLE Nathalie, Madame DAVESA Céline, Monsieur CONTRERAS Michel, Monsieur FRANÇOIS Patrick, Monsieur ZAJAC Jean-Stéphane

Absents représentés :

Absent(s) excusé(s) : Monsieur DAVIOT Thierry, Madame DOFFEMONT Léonore, Monsieur ROMEU Sébastien, Madame CEILLES Aurore

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur CONTRERAS Michel a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation :

22/02/2024

Date d'affichage :

22/02/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 12

Présents : 8

Exprimés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 1

Objet:

**"DEMANDE DE
SUBVENTION AIT -
Département - Aide
aux acquisitions -
matériel Tiers-lieux**

Numéro:

DE_2024_009

Le Maire de Passa,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu la délégation du Conseil municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération du 23 mai 2020,

Considérant que dans le cadre d'opération d'investissement ou d'équipement d'une médiathèque, la commune peut bénéficier d'une aide du Département au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial (AIT),

Considérant qu'il convient de procéder à une commande de mobilier convivial et de détente et matériel privilégiant l'échange suite à l'ouverture de la médiathèque,

Considérant que l'aide porte sur tout équipement de matériel susceptible de favoriser le lien social, les échanges, la création culturelle au sein d'une "médiathèque tiers-lieux",
Considérant que le montant plafond de la dépense subventionnable est fixé à 25 000 € HT pour les communes,

Considérant que l'équipement de matériel convivial pour l'année 2023 s'élève à 31 050,99 € HT, Considérant que la participation financière du demandeur doit être au moins égal à 20% HT de l'opération,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité des membres présents,

DÉCIDE de solliciter une subvention auprès du Département au titre de l'AIT pour l'équipement d'une médiathèque tiers-lieux, selon le plan de financement annexé,

DIT que la demande de subvention porte sur un montant de 31 050,99€ HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant au projet,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits,
Pour copie conforme,



Le Maire,

Patrick BELLEGARDE

Date de transmission de l'acte: 29/02/2024

Date de réception de l'AR: 29/02/2024

066-216601344-DE_2024_009-DE

A G E D I

Date de transmission de l'acte: 29/02/2024
Date de reception de l'AR: 29/02/2024
066-216601344-DE_2024_009-DE
A G E D I